

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 13 février 2007, le nom et l'emblème «Bioversity International» qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
en anglais: BIOVERSITY INTERNATIONAL
- b. l'emblème



13 février 2007

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle